

## PROGRAMME

### CONTEXTE

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier. Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseil de leur Technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement. Les élus de collectivités propriétaires de forêt doivent donc se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- S'approprier le contenu de l'aménagement forestier et sa mise en œuvre ;
- Dialoguer avec l'ONF pour adapter et mettre en œuvre l'aménagement forestier dans une période de crise climatique et sanitaire ;
- Comprendre la nécessité d'adapter l'aménagement forestier au contexte actuel.

### DEROULE DE LA JOURNÉE

- 8h30 Accueil des participants
- 8h40 Rappel sur le régime forestier
- 9h15 Elaboration et contenu de l'aménagement forestier
- 10h05 Mise en œuvre de l'aménagement
- 10h45 Impact des crises sur l'application de l'aménagement forestier
- 11h45 Perspective : adapter les aménagements pour demain
- 12h30 Fin de la formation

**DURÉE** 4 heures

**PRÉREQUIS** Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation.

**MÉTHODES MOBILISÉES** Diaporama, échanges.

### ACCESSIBILITÉS

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place

### INTERVENANTS EN SALLE

Association Départementale des Communes forestières de l'AD : **Thomas Jérôme, Président de l'ACFV**

URCOFOR : **Timothée Daguinot, chargée de mission Forêt-Bois**

ONF : Patrick KUBLER – Directeur d'agence Vosges Montagne

### FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par l'Europe et la région, celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

### CONTENU DE LA POCLETTE

- Programme de la formation
- Évaluation de fin de formation
- Présentation de l'Union Régionale Grand Est
- Lettre COFOR info

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.